



Communiqué de Presse - Madagascar Airlines - 06/11/2023

Face à la situation financière critique de l'entreprise, Madagascar Airlines annonce un certain nombre de mesures

Gouvernance :

Un alignement plus performant de la gouvernance avec un PCA soucieux de la recherche de la rentabilité et de la performance organisationnelle. Cet alignement va permettre une plus grande performance des collaborateurs

Le ministère de tutelle et les administrateurs de Madagascar Airlines ont donc conjointement décidé un changement immédiat de gouvernance. Madagascar Airlines a depuis samedi un nouveau PCA, en la personne de Mamy Rakotondraibe. Ce premier mouvement permettra de commencer à avancer de manière beaucoup plus alignée : Autorité de Tutelle / CA / Direction Générale.

Plan d'Affaires « Phénix 2030 »

Un nouveau plan d'affaires a été préparé par le Directeur Général. Il est en cours de validation par les pouvoirs publics, et a déjà le soutien du Ministère des Transports.

Ce nouveau plan d'affaires démontre que la rentabilité, le développement et le renouveau sont tout à fait à la portée de la compagnie nationale, pour peu que l'on fasse des choix de flotte et d'investissements ambitieux mais raisonnés et raisonnables, permettant d'atteindre la rentabilité dans un temps acceptable. Ce plan baptisé « Phénix 2030 » permettra de redresser l'entreprise sans faire appel à l'argent public, et retrouver sa rentabilité. Les détails en seront partagés prochainement.

Ce plan a déjà remporté l'adhésion franche de tous les partenaires techniques et financiers rencontrés : institutions financières internationales, banques locales, banques de développement, investisseurs potentiels, etc.

Situation financière :

La partie n'était pourtant pas gagnée, tant la situation financière de l'entreprise était devenue critique.

En effet, depuis sa création, en avril 2022, au lendemain de la crise Covid, Madagascar Airlines, a accumulé des pertes importantes (-25M\$ sur 9 mois de 2022, et à peu près la même chose sur 2023) et son endettement s'est beaucoup aggravé passant de 0 à 36M\$ en 18 mois.



Les 2 causes principales de ces pertes abyssales sont

- D'avoir maintenu depuis la création de Madagascar Airlines un modèle d'exploitation long-courrier avec location d'avions en régime ACMI (ACMI = location d'avion avec équipage et maintenance inclus) afin de tenter de maintenir une présence sur le long-courrier.
- La cherté du kérosène sur le marché local

Les effets combinés de l'ACMI et du prix du kérosène faisaient perdre mensuellement 2.8 millions \$ à la société, ou encore 300,000 \$ par rotation.

Cet endettement pénalise nos fournisseurs, et les met eux-mêmes dans une situation délicate. Cette situation a eu pour effet d'enclencher un cercle vicieux : les lourdes pertes d'exploitation sur le long-courrier avaient rapidement asséché la trésorerie de la Compagnie entraînant l'impossibilité de régler nos fournisseurs, y compris pour l'achat des pièces et équipements de maintenance : un retard dans la maintenance qui s'est amplifié et a conduit à tenir immobilisée une grande partie de la flotte ATR qui a fini par tourner avec un nombre réduit d'avions et exposés au moindre manque de pièces. Cette fragilité opérationnelle a elle-même entraîné, nous le savons bien, de nombreux retards, annulations, et tensions flotte.

Dans un souci de bonne gestion, il était donc urgent de mettre un coup d'arrêt immédiat, et de toute urgence, à cette situation désormais intenable.

Suspension temporaire des vols long-courrier Europe régionaux

Le maintien des vols en ACMI est tout simplement intenable économiquement.

C'est la raison pour laquelle les pouvoirs publics ont été alertés par la Direction Générale qui leur a proposé une suspension provisoire de ces vols long-courriers en ACMI et les vols régionaux. Les pouvoirs publics ont validé cette proposition de la compagnie nationale, à la condition que cette mesure ne soit que temporaire.

De plus, la ligne internationale n'est pas totalement interrompue : l'accord de partage de codes avec Corsair reste en vigueur dans cette période intérimaire, pour les acheminements de/vers Paris.

Ce recentrage provisoire sur le réseau domestique permettra à la compagnie nationale de restaurer les fondamentaux et revenir à de sains principes de gestion que nous avons dû délaisser faute de moyens :

- Flotte ATR : restructurer la flotte par restitution de certains appareils et remise en état des autres ;
- Maintenance : revenir à une maintenance préventive, reconstituer des stocks de pièces, embauche et formation de nouveaux mécanos, etc.
- Ventes et Distribution : Revenir le plus vite possible aux systèmes de paiements de IATA BSP/ICH/CASS, dont nous avons été exclus fin 2021 ; fusionner les systèmes de distribution et les codes des deux compagnies (MD et TZ)
- Alliances : ce retour au BSP va permettre à Madagascar Airlines d'envisager des alliances avec des partenaires aériens stratégiques ; ces alliances trouveront leur plein effet dès que nous reprendrons notre exploitation sur le long-courrier
- Formations d'équipages ATR supplémentaires : A mesure que les ATR seront en état de voler davantage, leurs rotations seront intensifiées pour une utilisation maximale des aéronefs. Il y aura alors un besoin de 2 ou 3 équipages supplémentaires

Thierry de Bailleul déclare : « Cette suspension temporaire des vols en ACMI (*) est un mal nécessaire pour être capable d'éviter un nouveau blocage financier comme celui connu lors de la mise en redressement judiciaire d'Air Madagascar et Tsaradia en novembre 2021 ; ceci va nous permettre de redresser les comptes de l'entreprise sans faire appel à l'argent public, et renouer avec la rentabilité. En se recentrant pendant quelques mois sur le réseau intérieur, Madagascar Airlines pourra commencer à redresser ses comptes et retrouver sa rentabilité. Cette décision a d'ailleurs immédiatement reçu l'approbation et les encouragements des institutions financières internationales. Les vols long-courriers reprendront sous quelques mois, dès que la compagnie sera en mesure d'assurer des vols en dry lease c'est-à-dire avec ses propres avions et ses propres équipages. »

(*) ACMI = location d'avion avec équipage et maintenance inclus